

BENOIST BUSSON
Avocat à la Cour
250 bis, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur Thomas CASSUTO
Juge d'instruction près le
Tribunal de grande instance de Nanterre
179-191, avenue Joliot-Curie
92020 Nanterre Cedex

Paris, le 16 avril 2009

LR + AR

Aff. Sortir du Nucléaire. Stéphane LHOMME c/ EDF et a.
N° instruction 3 08 6
Parquet : 06 31 84 5068

Objet : constitution de partie civile – partie jointe

Monsieur le Juge d'instruction,

Je vous informe être le conseil de M. Stéphane LHOMME, demeurant 12 rue des Pommiers 33490 Saint-Macaire, ainsi que de l'association « Réseau Sortir du Nucléaire », dont l'adresse est 9 rue Dumenge - 69317 LYON cedex 04, représentée par son directeur en exercice M. Philippe BROUSSE.

Vous êtes saisi d'une information judiciaire concernant des faits d'intrusion frauduleuse dans un système de traitement automatisé de données, dans le cadre de la procédure citée en référence.

Mes clients ont appris par la presse que vos investigations auraient permis de mettre à jour que EDF et d'autres personnes ont pu commettre des infractions à leur préjudice.

Le site Internet « Médiapart » daté du 31 mars 2009 fait état que :

« l'ancien commandant de police Pierre François avait été chargé de développer au sein d'EDF des activités de renseignement afin de prévenir d'éventuelles attaques terroristes, mais aussi des campagnes de déstabilisation ou des actes de malveillances émanant de la mouvance anti-nucléaire, comme les associations Sortir du nucléaire ou Greenpeace, très investies en la matière. La "cellule" animée par Pierre François aurait notamment infiltré ces associations, parfois avec la bénédiction des services spéciaux français dont sont issus la plupart de ses membres ».

Tél. +33 (0)1 49 54 64 60 - Fax +33 (0)1 46 54 64 65 - benoist.busson@free.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Le « Canard Enchaîné » daté du 8 avril mentionne également que EDF aurait placé sous surveillance mes clients via une société spécialisée « Securewyse » et que les renseignements généraux de Bordeaux ont travaillé avec EDF pour surveiller M. LHOMME.

A ce sujet, suite à la révélation d'un document d'EDF faisant état qu'un réacteur nucléaire de type « EPR » ne résisterait pas au crash d'un avion, je vous informe que mon client a fait l'objet d'une garde à vue par les service de la DST à deux reprises pour atteinte au secret de la défense nationale le 16 mai 2006 puis le 17 mars 2008 (n° parquet Section anti terroriste de Paris P.03.331.3902/1), sans aucune suite à ce jour.

Le dossier est suivi par M. Plantevin, substitut du procureur.

Pour ces raisons, en application des articles 85 et 87 du code de procédure pénale, j'ai honneur de vous informer que mes clients se constituent parties civiles pour les faits dont vous êtes saisis et entendent évaluer ultérieurement leur préjudice.

L'adresse à laquelle seront notifiés les actes de procédure pénale est celle de mon cabinet :

**Maître Benoist BUSSON
250 bis bd Saint-Germain
75007 Paris**

Enfin, je vous communiquerai dès que possible les statuts du « Réseau Sortir du Nucléaire » et la délibération de son CA l'autorisant à se constituer partie civile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Juge d'instruction, en l'assurance de ma considération distinguée.

Benoist BUSSON, Avocat

P.J. :

- articles de « Médiapart » et du « Canard Enchaîné »
- statuts du réseau Sortir du Nucléaire et mandat pour ester en justice